

Eloi Martinez

Conseiller municipal

Valergues

Conseil municipal du 7 mai 2014

Ma déclaration concernant les points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (vente parcelles de la place Auguste Renoir) et ma proposition d'aménagement du bassin de rétention en espace ludique et de loisir

Concernant la vente des parcelles

Concernant la vente des parcelles A 1482 et A 1604 (place Auguste Renoir) pour une surface totale de 1050 m², il est proposé de valider l'évaluation des domaines du 25 avril 2014 qui est de 100 000 euros (estimation des domaines).

Outre le fait que ce prix me semble bien en dessous des prix pratiqués actuellement pour des zones constructibles à Valergues je tiens à ajouter que je ne suis pas opposé à ce projet qui devrait permettre de revitaliser le centre du village. Cependant la méthode employée par la municipalité dans la conduite de ce dossier à quelques semaines des élections municipales pour faire aboutir ce projet n'a pas été de nature à créer toute la confiance et l'unanimité qui aurait pu l'accompagner.

Aujourd'hui nous avons à nous prononcer sur cette vente.

Afin de préparer ma décision de vote j'ai rencontré le futur acquéreur qui m'a assuré de sa volonté d'œuvrer pour Valergues en défendant ce projet. Il a par ailleurs argumenté sur les actions qu'il a engagé pour faire perdurer le commerce local existant qui viendra s'intégrer dans le projet et la création de nouveaux commerces. Il m'a fait part également de l'important investissement nécessaire pour mener à bien le projet en plus du prix des parcelles et de l'achat du fonds de commerce du petit valerguois.

Il faut admettre que la municipalité précédente dont est issue majoritairement celle d'aujourd'hui n'était pas en mesure de monter elle-même un tel projet, ce qui est certes regrettable mais c'est malheureusement constat. Rappelons que la salle des rencontres créée en 1997 par le conseil municipal de l'époque auquel je participais a été ensuite confiée à un privé en 2005 qui a su malgré les

difficultés faire preuve d'initiatives et a su garder l'esprit de la salle des rencontres.

Aujourd'hui c'est une nouvelle étape qui se franchit et bien que je ne sois pas à priori favorable au déclassement du patrimoine public en faveur du privé, je pense que ce site repensé tel qu'on nous le présente devrait donner un élan nouveau au commerce local et répondre aux besoins des valerguois. C'est pourquoi je ne voterai pas contre le projet car l'initiative privée est souvent nécessaire et dans ce cas précis elle est bienvenue pour notre village à condition qu'elle soit accompagnée d'initiatives publiques significatives. C'est l'objet de la proposition dont je vais vous faire part:

A propos du bassin de rétention

Je souhaite par ailleurs attirer l'attention du conseil municipal concernant La place Auguste Renoir dans son ensemble qui ne se réduit pas aux deux parcelles qui sont en vente mais intègre aussi le bassin de rétention dénommé depuis déjà de nombreuses années « théâtre de verdure ». De nombreux spectacles y ont déjà eu lieu et le site mériterait d'être repensé par la municipalité à l'occasion de la construction du complexe commercial qui le jouxte. Ainsi nous pourrions y mettre des jeux d'enfants, puisque ceux qui étaient devant le Petit valerguois vont disparaître pour des raisons règlementaires et de sécurité, réfléchir à une nouvelle utilisation de l'espace bassin de rétention comme cela s'est fait dans d'autres villes tout en gardant bien évidemment sa mission première qui est la lutte contre les inondations. Nous sommes dans une région où plusieurs mois de l'année demeurent souvent ensoleillés et ce bassin pourrait en étant aménagé constituer un lieu agréable ludique et convivial au centre du village où vivent de nombreuses familles avec des enfants. Cet aménagement montrerait la volonté de la municipalité actuelle de prendre aussi sa part pour une renaissance de la place Auguste Renoir, cédant au privé environ 1000 m² mais dans le même en utilisant l'espace public du bassin de rétention pour le plus grand plaisir des familles valerguoises.